



# RÈGLEMENT VIDE GRENIER MERCURY

## 1<sup>er</sup> MAI 2025 - 8H > 17H

Autour du stade en extérieur (route fermée)

Organisé par le football club de Mercury

Accueil à partir de 6h30

3.00€ le mètre linéaire : location de 2 mètres minimum

- Acceptation des professionnels si pas de stand alimentaire
- Photocopie de la carte d'identité obligatoire
- Pas de remboursement si annulation ou mauvais temps

Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant.

De même, l'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.



**ATTESTATION - INSCRIPTION**  
**VIDE GRENIER MERCURY (PERSONNE PHYSIQUE)**  
**1<sup>er</sup> MAI 2025 - 8H > 17H**

Je soussigné(e) Nom & Prénom .....

Né(e) le ..... à (ville) .....

Département .....

Adresse .....

Code postal & Ville .....

Téléphone ..... Email .....

Titulaire de la carte identité n° .....

Délivrée le ..... par .....

Véhicule stationné à côté du stand       Oui                       Non

N° immatriculation du véhicule .....

Déclare sur l'honneur :

de ne pas être commerçant

de ne vendre que des objets personnels et usagers (article L 310-2 du code du commerce)

de non-participation a deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Ci-joint mon règlement de ..... € pour un emplacement d'une longueur de ..... mètres (*Rappel : 3.00€ le mètre linéaire / 2 mètres minimum*)

Seules les inscriptions accompagnées du règlement (chèque à l'ordre du FCM) et de la photocopie de la carte d'identité seront pris en compte. Inscription à envoyer à : FCM chez Catherine REYDET 993 route dent de cons 73200 MERCURY